

Liste des délibérations du conseil municipal

En date du 12 janvier 2023

Le 12 janvier 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de Ferfay régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Line GAROT, Maire.

Présents : Mme GAROT Line, Mr LHOMME Régis, Mme BOUCHE Kathy, Mr LECOCQ Pierre, Mr BLONDEL Jean-Marc, Mr DUMINIL Raymond, Mme KHADAR Caroline, Mr DELVART Philippe, Mr DUHAUTOIS Sylvain, Mme CUVILLIER Thérèse, Mme HOCQ Paulette, Mme GIORGI Lucette, Mr CATRYCKE Noël,

Absents : Mme PERTZING Isabelle

Absents excusés : Mr DEPECKER Gérard

Pouvoirs : Mr DEPECKER Gérard qui donne procuration à Mr BLONDEL Jean-Marc

A été désigné secrétaire de séance : Mme BOUCHE Kathy

Madame le Maire ouvre la séance à 18 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Madame le Maire demande s'il y a des observations à porter sur le procès-verbal du conseil municipal du 24 novembre 2022

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

1	Dépenses d'investissement ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2023
2	Démission d'un conseiller municipal
3	Organisation des élections législatives partielles de la 8 ^{-ème} circonscription
4	Subventions la Région

Point 1 : Des travaux étaient prévus en 2022 et en cours en janvier 2023 , les factures d'investissement seront à payer avant le vote du Budget primitif 2023

	Pour	Contre	Sens du Vote
14	0		Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0 autorisation d'ouverture de crédits d'un montant de 78 090 € répartis comme suit : article 203 frais d'étude 28 000 € article 2132 bâtiments privés 32 000 € et article 2131 bâtiments publics 8 000 € article 231 construction 10 090 € La décision est adoptée à la majorité

Point 2 : Démission d'un conseiller municipal.

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	<p>Madame Pertzing Marichez Isabelle a donné sa lettre de démission par courrier en recommandé reçu le 09 janvier 2023.</p> <p>Le courrier sera adressé en Sous-Préfecture de Béthune, un arrêté de retrait de délégations de fonctions suite à démission sera acté et le tableau récapitulatif du conseil municipal sera mis à jour, de ce fait l'indemnité de fonction est supprimée à partir du 10 janvier 2023</p>

Point 3 : Organisation des élections législatives partielles de la 8^{-ème} circonscription

Pour	Contre	Sens du Vote
14	0	<p>Organisation des permanences des dimanches 22 et 29 janvier bureau 1 et bureau 2 ; constitution des 2 bureaux (président, assesseurs, secrétaire, scrutateurs)</p>

Point 4 : subventions éligibles par la Région

Pour	Contre	Sens du Vote
13	0	<ul style="list-style-type: none">- subvention ARBRE afin d'obtenir 90 % de subvention sur l'aménagement d'un espace vert aux abords de la salle polyvalente, les dépenses éligibles sont : les fournitures (protections paillages, tuteur dans la limite de 10 €/plant), les plants, la main d'œuvre et la prestation de plantation, les plantations sont des espèces locales désignées dans une liste.- la subvention Acte représente entre 25 et 30 % selon une liste de dépenses éligibles au niveau de la transition énergétique, le recyclage foncier, la problématique de l'eau, la mobilité décarbonées, préservation écosystème sensibles...dans le cadre de la construction de la nouvelle mairie voir si une demande peut être déposée <p>Les dépenses de natures suivantes sont éligibles (liste non exhaustive) :</p> <p>Ø Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles visant à qualifier une opération d'investissement (à l'exclusion des études imposées par la réglementation)</p>

	<ul style="list-style-type: none">Ø Dépenses de maîtrise d'œuvreØ Travaux de réhabilitation bâtementaire et traitement de leurs abordsØ Travaux d'aménagement des espaces publicsØ Travaux d'aménagement paysager <p>Les dépenses liées au boisement et à la renaturation dans un projet intégré d'aménagement ne seront considérées comme subventionnables que s'il s'agit d'essences locales (conformément au Plan arbres) dans la mesure de la possibilité d'approvisionnement.</p> <ul style="list-style-type: none">Ø Dépenses d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).-
--	--

La séance est levée à 19 h

Signature du Maire

Signature Secrétaire de Séance

